

225C0934
FR0014008VX5-FS0459

6 juin 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

EUROAPI

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 juin 2025, la société MAK Capital ONE LLC¹ (590 Madison Avenue, 31st Floor, New-York, NY 10022, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 30 mai 2025, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EUROAPI et détenir, pour le compte desdits fonds, 4 717 566 actions EUROAPI représentant autant de droits de vote, soit 4,94% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions EUROAPI sur le marché.

¹ Contrôlée par M. Michael Kaufman, lequel a précisé ne détenir aucun titre EUROAPI à titre personnel.

² Sur la base d'un capital composé de 95 589 777 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.